

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 3 septembre 2025

PRÉSENTS : L. BILLAUDEAU, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, I. ZOUBAIRI, C. RINEAU, M. BROCHARD, D. GOINEAU, A.-M. DAVIEAU, G. SICOT, M. GILBERT, A. PELON [arrivée à 20h25], B. VINCENT, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BAUDET, T. DESSOIT.

EXCUSÉS : A. BITEAUD, T. BALLEST, F. DAVIEAU.

ABSENTS : F. CHARRIER, C. JACQUEMART, J.-C. CHATAIGNER.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 ; quorum : 12 ; - à 20h00 : présents : 16 ; votants : 16
- à 20h25 : présents : 17 ; votants : 17.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal procède à la nomination à l'unanimité de Madame Monique BROCHARD, secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

A l'ordre du jour :

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025*
2. *Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature*
3. *Comptes rendus des commissions et comités*
 - Comité « Enfance Jeunesse » (groupe de travail « Ambassadeur Citoyen ») du 5 août 2025
4. *Finances*
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Nature et Vie de Vendée
5. *Marchés publics*
 - Avenants au marché de travaux pour la réalisation de deux commerces et deux logements
 - Avenants au marché de travaux pour la restauration de l'église de Bournezeau
6. *Réseaux*
 - Eclairage public – Aménagement de l'avenue du Moulin
7. *Intercommunalité*
 - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay – Approbation du toilettage pour tenir compte du périmètre d'intervention de la Communauté de Communes
8. *Questions diverses*

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet dernier, dont ils ont été destinataires dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à approuver le procès-verbal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2025 annexé à la présente délibération.

Rapport au vu duquel la délibération sera prise :

→ projet du PV de la séance précédente (annexé à la délibération)

2. Information des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations de signature

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

Date de signature	N° décision	Objet	
07/07/2025	DM/2025.37	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 8 rue de l'Alouette (AB 201)
07/07/2025	DM/2025.38	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 17 rue de la Gare (ZL 147)
07/07/2025	DM/2025.39	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 6 place des Trois Canons (AC 166)
07/07/2025	DM/2025.40	Avenant 1 au marché relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de restructuration/extension de la mairie	ALPES CONTRÔLE Missions complémentaires : 1 100 € HT
09/07/2025	DM/2025.41	Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Année 2025	Coût estimatif de l'installation : 7 340 € HT Total des subventions demandées : 5 872 € Reste à la charge de la Commune : 1 468 €
17/07/2025	DM/2025.42	Acquisition et installation de volets et stores intérieurs – école la courte échelle	Montant : 4 190,90 € HT SCR MENUISERIE (85480 Bournezeau)
22/07/2025	DM/2025.43	Accompagnement de la commune de Bournezeau à une réflexion sur la gestion directe de la restauration scolaire	Montant : 3 036 € HT Chambre d'Agriculture, en lien avec le service de restauration du Département
28/07/2025	DM/2025.44	Virement de crédit – Etude de faisabilité pour la mise en régie de la restauration scolaire	Montant : 3 650 € de l'opération 129 "Ecole publique", compte 2188 à l'opération 142 "Restaurant scolaire", compte 2031
29/07/2025	DM/2025.45	Virement de crédit – Fourniture et pose de stores et volets roulants – école	Montant : 1 000 € de l'opération 100 "Le vieux château", compte 2031 à l'opération 129 "Ecole publique", compte 21312
08/08/2025	DM/2025.46	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 16 rue de la Vallée (ZM 315)
08/08/2025	DM/2025.47	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 3 rue de l'Eglise (AC 188, AC 694)
08/08/2025	DM/2025.48	Renonciation au droit de préemption urbain	Habitation : 2 place du Centre, St Vincent Puymaufrais (AD 185, AD 186, AD 188)
08/08/2025	DM/2025.49	Renonciation au droit de préemption urbain	Cour : Le Bourg (AC 261)
25/08/2025	DM/2025.50	Cession Véhicule FORD Transit	Montant : 800 € Vente à FORTIN Automobile
25/08/2025	DM/2025.51	Cession broyeur	Montant : 200 € Vente à M. BEAULIEU Sébastien

Teneur des discussions :

- ✓ Monsieur AUBINEAU rappelle que la réflexion sur la gestion directe de la restauration scolaire a été lancée de la propre initiative de la commune. Or il s'avère que l'accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture, en lien avec le service de restauration scolaire du Département, pourra être pris en charge à 100% dans le cadre du PAT (Plan Alimentaire Territorial) piloté par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

3. Comptes rendus des commissions et comités

3.1. Comité « Enfance Jeunesse » (groupe de travail « Ambassadeur Citoyen ») du 5 août 2025

Lors de la réunion du Comité « Enfance Jeunesse » (groupe de travail « Ambassadeur Citoyen ») du 5 août dernier, les thèmes suivants ont été abordés :

- Dispositif Ambassadeur Citoyen 2025-2026
- Actions citoyennes
- Bilan dispositif Ambassadeur Citoyen 2024-2025

Le compte rendu est présenté aux conseillers municipaux, qui ont été également destinataires du compte rendu dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

Teneur des discussions :

- ✓ Madame BAUDET informe les membres du Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec les classes de CM1-CM2 des deux écoles afin de leur exposer le programme du dispositif « Ambassadeurs » pour l'année scolaire 2025-2026.
- ✓ Elle rappelle les différentes actions prévues :
 - Travail de mémoire avec les anciens combattants
 - Action caritative auprès d'associations locales
 - Participation à une élection en mars 2026 sur le thème du livre – expliquer le droit de vote
 - Participation fin mai, début juin à un atelier avec les résidents d'EHPAD et du Foyer Soleil suivi d'une porte ouverte.
- ✓ Madame BAUDET précise que la remise des diplômes aura lieu à l'occasion des cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre 2026.
- ✓ Les inscriptions sont possibles jusqu'au 8 octobre prochain.

[20h25 : arrivée d'Annie PELON.]

4. Finances

4.1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Nature et Vie de Vendée

[Christophe RINEAU se retire le temps des débats et du vote sur ce point à l'ordre du jour, et sort de la salle.]

Considérant la proposition de l'association Nature et Vie de Vendée d'organiser une randonnée gourmande Juste et Vendéen qui se déroulera le dimanche 5 octobre 2025 sur un parcours de 11 km reliant trois exploitations agricoles de la commune ;

Considérant la demande de l'association Nature et Vie de Vendée pour l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2025, afin de participer financièrement à cet évènement ;

Il est proposé aux conseillers municipaux d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Nature et Vie de Vendée, d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2025, afin de participer financièrement à l'organisation de la randonnée gourmande Juste et Vendéen qui se déroulera le dimanche 5 octobre 2025 sur la commune.

Teneur des discussions :

- ✓ Madame VINCENT demande le nom des trois exploitations agricoles qui sont intégrées dans le parcours de la randonnée gourmande ainsi que le montant de l'inscription.
Le montant de l'inscription est fixé à 18 euros.
Les exploitations concernées sont situées à Saint Vincent Puymaufrais : Le Bois Morin, GAEC l'Evolution et La Maison Neuve.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2025 pour un montant de 1 000 € ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget 2025 ;
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger Mme le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Rapport au vu duquel la délibération sera prise :

→ demande de subvention de Nature et Vie de Vendée

[Christophe RINEAU rentre dans la salle.]

5. Marchés publics

5.1. Avenants au marché de travaux pour la réalisation de deux commerces et deux logements

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 25-069 du Conseil Municipal du 13 mai 2025 attribuant les marchés de travaux ;

Considérant l'attribution du lot 1_VRD à l'entreprise TERRA T'P — pour un montant de 64 166.50 € HT ;

Considérant l'attestation de TERRA TP informant la maîtrise d'ouvrage de son souhait de renoncer à l'avance forfaitaire prévue au marché ;

Considérant que lors des travaux de préparation et du nettoyage du site par la société TERRA TP, plusieurs éléments bétonnés ont été découverts (bloc béton et dallage) induisant un nettoyage complémentaire du site et une évacuation des déchets ainsi que l'apport de matériaux sain de carrière pour le comblement du vide sanitaire,

Considérant que ces travaux s'élèvent à 6 192,00 € HT et qu'il convient dès lors d'établir un avenant au marché du lot 1 VRD pour porter le montant total du marché à 70 358.50 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant du lot 1 VRD – TERRA TP pour renonciation à l'avance forfaitaire ;
- D'approuver l'avenant du lot 1 VRD – TERRA TP et s'élevant à 6 192,00 € HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

5.2. Avenants au marché de travaux pour la restauration de l'église de Bournezeau

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 25-070 du Conseil Municipal du 13 mai 2025 attribuant les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'église ;

Considérant l'attribution du lot 4_couverture-zinguerie à l'entreprise LESURTEL pour un montant de 93 067.47€ HT ;

Considérant l'attestation de LESURTEL informant la maîtrise d'ouvrage de son souhait de renoncer à l'avance forfaitaire prévue au marché ;

Teneur des discussions :

- ✓ Madame VINCENT demande ce que à quoi correspond l'avance forfaitaire.
Monsieur GILBERT indique qu'il s'agit d'un acompte qui peut être versé dès le début des travaux. Cet élément figure dans le marché et si les entreprises y renoncent, cela doit faire l'objet d'un avenant et donc d'une délibération.
- ✓ Madame BAUDET demande des détails concernant la restauration de l'église.
Monsieur GILBERT indique que les travaux concernent :
 - Le clos couvert du transept nord et du chœur côté nord
 - La sécurisation du clocher et renfort du plancher du cœur
 - La dépose et la restauration des vitraux côté parc
 - L'amélioration de l'éclairage des liaisons douces à l'arrière de l'édifice
- ✓ Il précise que le lot métallerie n'est pas encore attribué.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant du lot 4 couverture-zinguerie – LESURTEL pour renonciation à l'avance forfaitaire ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

6. Réseaux

6.1. Eclairage public – Aménagement de l'avenue du Moulin

Considérant qu'il s'avère nécessaire de faire procéder à des travaux neufs de l'éclairage de l'avenue du Moulin (à côté de la pharmacie) ;

Considérant que dans le cadre du transfert de compétence éclairage au SYDEV, c'est ce dernier qui est chargé des travaux ;

Il est proposé aux conseillers municipaux de faire procéder aux travaux selon la répartition estimative suivante, sachant que la participation définitive de la commune sera ajustée conformément aux travaux réalisés :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	11 834,00	14 201,00	11 834,00	70,00 %	8 284,00
TOTAL PARTICIPATION					8 284,00

Teneur des discussions :

- ✓ Monsieur RINEAU précise qu'il s'agit de l'éclairage des liaisons douces situées à l'arrière de la Maison Meunier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les travaux d'éclairage public de l'avenue du Moulin ;
- D'approuver la participation estimative de la Commune à hauteur de 8 284.00 € ;
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Rapport au vu duquel la délibération sera prise :

→ convention Sydev n° 2025.ECL.0487 (annexe à la délibération)

7. Intercommunalité

7.1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay – Approbation du toilettage pour tenir compte du périmètre d'intervention de la Communauté de Communes

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-20, prévoyant que « L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-138, en date du 10 mars 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-233, en date du 2 juillet 2025, approuvant le présent projet de modifications des statuts ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les statuts de la Communauté de communes, en mentionnant notamment les domaines et actions mis en œuvre au niveau communautaire, à savoir :

- l'organisation du festival « Les Petits détours » ;
- le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) ;
- la micro-folie itinérante ;
- la coordination de l'organisation de la natation scolaire (et la prise en charge, hors transport, des coûts pour les établissements du second degré) ;
- le circuit Amanéa ;
- le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- la maison de santé ;

Considérant que cette volonté communautaire nécessite de modifier le champ d'intervention statutaire de la Communauté de communes ;

Considérant qu'une modification des statuts de la Communauté de communes est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux de ses Communes membres qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver, tel que joint en annexe, le projet de toilettage des statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
- d'autoriser Madame le Maire :
 - o À notifier la présente délibération à la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
 - o À prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant précisé qu'à défaut de délibération dans le délai précité, la décision de la Commune membre est réputée favorable et cette modification statutaire entrera en vigueur au moment de la publication ou de la notification de l'arrêté préfectoral, en cas de majorité qualifiée des délibérations de l'ensemble des Communes membres, adoptée dans les conditions requises pour la création de l'établissement, dans le respect des articles L. 5211-5 et L. 5211-20 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que joint en annexe, le projet de toilettage des statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- D'autoriser Madame le Maire :
 - À notifier la présente délibération à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
 - À prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Rapport au vu duquel la délibération sera prise :

→ note explicative

→ toilettage des statuts de la Communauté de Communes avec les modifications

→ statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay (annexe à la délibération)

8. Questions diverses

✓ Journées du patrimoine

Monsieur AUBINEAU présente le programme des Journées du Patrimoine qui se tiendront les 20 et 21 septembre 2025.

- Samedi 20 septembre :
 - 10H - Mairie - Diffusion du film « Les enfants du secret » suivi d'une conférence à 15H « Les juifs en Vendée » animée par Christophe DUBOIS, Conservateur du patrimoine et Directeur de la BDV.
 - 18 H- Place de la Mairie : Apéro concert avec Léo Parcoeur
- Dimanche 21 septembre :
 - 10H- Parking de la salle du Mitan : Visite de Bournezeau sur le thème « A la découverte des petits secrets de Bournezeau » avec Monsieur GOINEAU

✓ Accueil de la Micro-Folie

Monsieur AUBINEAU informe les membres du Conseil que la commune accueillera la Micro-Folie du 30 octobre (montage) au 9 décembre (démontage) dans la salle du Conseil à la Mairie. Les temps d'ouverture au public sont fixés du 5 novembre au 6 décembre 2025.

Il rappelle que la Micro-Folie est un musée numérique interactif et ludique qui réunit des milliers d'œuvres d'art. La médiatrice accueillera le public individuel mais également les groupes (notamment les scolaires) sur des créneaux spécifiques.

✓ Médiathèque

Monsieur AUBINEAU informe les membres du Conseil que la DRAC des Pays de la Loire (Conservation régionale des monuments historiques) a adressé une décision de refus du permis de construire (dossier déposé le 30 avril dernier) pour le projet de médiathèque. Ce refus compromet le calendrier de réalisation de l'opération mais une réunion est prévue prochainement avec la Conservatrice régionale des monuments historiques à la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France afin de réétudier le projet en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

✓ Affaires scolaires

Monsieur AUBINEAU informe les membres du Conseil de l'organisation par le Réseau Local Vendée d'une rencontre sur le thème de l'Education au goût et de la communication au service d'une restauration collective et de qualité, le mercredi 1^{er} octobre de 9H à 14H au Lycée Notre-Dame du Roc à la Roche-sur-Yon. Il propose une inscription groupée.

✓ Rencontre avec l'UBAC et les commerçants ambulants

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une rencontre avec l'UBAC et les commerçants ambulants est programmée le vendredi 12 septembre 2025 à 8H à la Mairie, sous la forme d'un petit déjeuner. Il s'agit de présenter l'action de la commune en termes d'aménagement urbain et de stratégie de développement du commerce en centre-bourg.

Fin de la séance : 21 H 15.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 14/10/2025

Affiché le : 17 OCT. 2025



Le Maire,
Louissette BILLAudeau

Le Secrétaire de séance,
Monique BROCHARD